

## Le débat public en ligne. Comment s'équipe la démocratie dialogique ?<sup>1</sup>

Nicolas BENVENU (<nicolas.benvegnu@ensmp.fr>), doctorant, Centre de Sociologie de l'Innovation, Ecole des Mines de Paris et Groupe de Recherche Énergie, Technologie et Société, EDF R&D<sup>2</sup>.

Le projet de Route Nationale 19 (RN 19) a été initié au milieu des années 1990. Il s'agit d'un aménagement routier comme il en existe tant d'autres, qui consiste en une mise à deux fois deux voies de l'ensemble du trajet entre Langres et Delle dans l'est de la France. Ici comme ailleurs, un fait ne manque d'attirer l'attention : il est en effet à peine exagéré d'avancer que chaque kilomètre de route, chaque événement en lien avec la préparation et la conduite du projet – jusqu'au retrait du panneau annonçant la fin des travaux – a fait l'objet d'une couverture, d'un relais, parfois d'une discussion dont le maître d'œuvre est lui-même à l'initiative. Cette apparente volonté de transparence ne manque pas de frapper lorsque l'on sait que la puissance publique revendique et assure de longue date le monopole de l'expertise et de la définition de l'intérêt général. Les grands conflits d'aménagement des années 1970 et 1980 ont précipité un mouvement allant dans le sens d'un renforcement d'un droit à l'information, contribuant ainsi à la diffusion d'un « nouvel esprit de l'action publique<sup>3</sup>. » Concrètement, dans le cas du projet d'aménagement de la RN 19, ce nouvel esprit se traduit par un amendement du répertoire d'action du maître d'ouvrage : en y adjoignant communication et concertation, ce dernier a offert à quiconque en ayant la volonté la possibilité suivre quasiment pas à pas l'avancement du projet.

Nous avons ici choisi de nous intéresser au cas de la RN 19 en portant plus particulièrement notre attention à deux sites Web concourant à l'information et/ou la participation du public. L'existence de deux sites s'explique par le fait que le Ministère des Transports a délégué la maîtrise d'ouvrage par tronçons aux trois Directions Départementales de l'Équipement (DDE) concernées, auxquelles vient s'ajouter un Conseil Général. En visitant ces sites pour la première fois, on ne peut être que frappé par la ressemblance des adresses, la présence du même logo de la RN 19, de la même carte géographique qui propose un zoom sur le tracé de la route entre Langres et Delle, dans une moindre mesure d'un jeu de couleurs des chartes graphiques très proche.

Les deux espaces ouverts sur le Web ne sont pourtant pas en tout point identiques : l'un de deux sites a été lancé par la DDE du Territoire de Belfort<sup>4</sup>. Ce projet affiche d'emblée la volonté de traiter de la « RN 19 et [de] développement local ». Le site a été réalisé avec un logiciel de gestion de contenus particulier, le Système de Publication pour l'Internet (SPIP) ; il paraît quelque peu « artisanal » dans sa forme : la composition graphique, la faible résolution de la carte du tracé de la route et l'organisation de l'information tranchent nettement avec celles que l'on trouve généralement sur les sites Web institutionnels le plus souvent réalisés par des agences de communication spécialisée dans cette tâche. La nature de ce projet ne se laisse donc pas saisir au premier abord. L'autre site est à mettre au crédit de la Mission RN

---

<sup>1</sup> Cet article reprend une communication présentée lors du 8ème Congrès de l'Association française de Science politique tenu à Lyon du 15 au 17 septembre 2005, dans le cadre de la Table ronde « Mots et dispositifs du 'gouvernement démocratique' » dirigée par Paul Bacot et Gilles Pollet.

<sup>2</sup> Je remercie chaleureusement les nombreuses personnes qui ont bien voulu discuter les différentes versions de ce texte.

<sup>3</sup> Blondiaux (L.), Sintomer (Y.), « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, 2002, p. 17.

<sup>4</sup> <<http://www.rn19.net>> (dernière visite le 1er avril 2006)

19<sup>5</sup>, une institution chargée de coordonner l'action des différents maîtres d'œuvre locaux. Il apparaît comme un site de présentation du projet, en quelque sorte une « vitrine » sur le Web qui offre éventuellement la possibilité de poser une question à ses gestionnaires ; en somme, une communication publique conforme à celle qui existe déjà par ailleurs mais déployée sur un support supplémentaire et particulier qu'est internet.

Les deux expériences émanent donc de la maîtrise d'ouvrage, concernent un même projet d'aménagement routier, visent l'information du public et recourent pour cela à internet : il s'agit donc d'agencements socio-techniques comparables. C'est à une telle comparaison qu'invite cet article. Nous proposons de prendre comme point d'entrée les dispositifs mobilisés pour faire vivre ces sites afin de mieux comprendre et de distinguer les projets plus généraux auxquels ils s'intègrent : en choisissant certains outils plutôt que d'autres, en fixant la manière dont ces derniers doivent être paramétrés, en déterminant différentes options de maintenance, le concepteur d'un projet suggère des scénarii avec lesquels les visiteurs des sites sont amenés à composer<sup>6</sup>. Nous souhaitons ainsi contribuer à une analyse politique qui donne un statut aux formes matérielles de la communication sans pour autant verser dans un mythe du salut démocratique par la technique selon lequel « améliorer les communications, c'est nécessairement *faire de l'égalité et de la démocratie*<sup>7</sup>. » Nous voudrions montrer que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent être intégrées à des procédures politiques davantage fondées sur le dialogue et la participation. Il faut pour cela se garder de « poser la technique comme un donné extérieur à la politique en oubliant que l'identité des machines à communiquer fait l'objet d'une construction sociale, c'est à dire aussi discursive<sup>8</sup>. » Cette position sera notamment illustrée en revenant sur les conditions d'élaboration et de mise en œuvre du logiciel de gestion de contenus SPIP qu'utilise le site ouvert par la DDE du Territoire de Belfort. En nous arrêtant finalement sur les deux sites Web consacrés à la RN 19, nous nous demanderons si, dans le cas d'une implantation d'infrastructure ou de tout autre enjeu potentiellement controversé, quelques innovations réalisées dans le domaine des TIC peuvent non seulement être mobilisées à des fins d'information du public mais également contribuer à l'ouverture de scènes sur lesquelles sont co-produits des savoirs et mis à l'épreuve des arguments et des propositions<sup>9</sup>.

## **1. Les Technologies de l'Information et de la Communication dans la boîte à outils de la démocratie dialogique**

Dans un contexte de réflexion sur les modes de gestion politique et leur renouvellement, des procédures et des instruments sont mis à l'épreuve pour tenter de parvenir à une décision plus éclairée. Les TIC accompagnent ce mouvement puisque des outils informatiques facilitant la prise de parole et l'échange sont régulièrement conçus et expérimentés.

### *1.1 La démocratie entre « crise » et renouvellements*

---

<sup>5</sup> <<http://www.nouvellem19.net/>> (dernière visite le 1er avril 2006).

<sup>6</sup> Pour une présentation systématique de cette idée, voir par exemple Winner (L.), « Do Artifacts Have Politics », *Daedalus*, 109, 1980, p. 121-136 et Akrich (M.), « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et Culture*, 9, 1987, p.49-64.

<sup>7</sup> Mattelart (A.), « La communication et la promesse de rédemption », *Quaderni*, 40, 1999, p.73.

<sup>8</sup> Chambat (P.), « La démocratie assistée par ordinateur », *Cahiers Politiques*, 4, 2000, p. 69.

<sup>9</sup> C'est ce qu'A. Barry désigne sous le nom de « sites de démonstration », Barry (A.), *Political Machines. Governing a Technological Society*, Londres, The Athlone Press, 2001.

Au cours des dernières années, le nombre d'enjeux complexes pour lesquels la preuve et la démonstration ne sont pas toujours possibles a connu une croissance spectaculaire, posant la question des critères permettant d'arrêter une décision. Bien souvent, la prétention de la puissance publique à « rationaliser le compliqué » n'a pas résisté à l'épreuve de conséquences imprévisibles, ce qui a pu conduire à nombre d'affaires, de scandales, voire de catastrophes<sup>10</sup> (que l'on songe à la « vache folle », à l'affaire du « sang contaminé », etc.). Les modes traditionnels de gestion politique organisés autour du partage entre les producteurs professionnels de savoir et les « simples citoyens », ont été littéralement débordés par ces problèmes et n'ont pas su prendre en charge un certain nombre de situations considérées comme 'indécidables' sans risque de dommages irréversibles<sup>11</sup>. Ces événements sont venus s'ajouter à la longue liste d'arguments contribuant à un usage inflationniste du thème récurrent de la « crise » du gouvernement représentatif<sup>12</sup>. De manière concomitante à un nouveau retour en grâce du « local » comme lieu pertinent de l'action politique<sup>13</sup>, une intense réflexion a été entamée sur un autre déplacement de la politique, concernant cette fois l'organisation de l'activité elle-même. Dans un système qui concentre quasi-exclusivement la délibération entre les mains de représentants, le principal problème est peut être moins celui de la décision que celui, préalable, des modalités d'identification des différentes options qui pourraient apporter des réponses aux enjeux complexes qui émergent. A partir d'un tel diagnostic, il convient donc de réfléchir à la manière dont la démocratie délégative peut être enrichie et complétée : à cet effet, « d'autres procédures de consultation doivent être inaugurées, d'autres modalités de prise de décision doivent être inventées<sup>14</sup>. »

La littérature sur les origines, les justifications théoriques ou encore les premières mises en œuvre de ces expériences originales de gestion de problèmes politiques est à présent abondante et bien connue en France et en Europe<sup>15</sup> ; elle est venue se joindre à une tradition anglo-saxonne bien établie de travaux portant sur la démocratie délibérative<sup>16</sup>. La réflexion est pour l'heure moins avancée lorsqu'il s'agit d'aborder la constitution des arènes publiques susceptibles d'accueillir les discussions des citoyens : « il est question de débats, d'investigations, de prises de paroles et de représentation, mais rien n'est dit sur l'infrastructure matérielle et sur le logistique nécessaire à l'exploration des mondes possibles et à la composition du collectif<sup>17</sup>. »

Pourtant, la réflexion sur l'équipement de la démocratie, la forme qu'il peut prendre, les

---

<sup>10</sup> Chateauraynaud (F.), Torny (D.), *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999.

<sup>11</sup> Barthe (Y.), *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.

<sup>12</sup> Manin (B.), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, (1995), 1996.

<sup>13</sup> Balme (R.), Faure (A.), Mabileau (A.), *Les nouvelles politiques locales : dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999. Dans le cas particulier de la contribution à l'administration des territoires par les DDE que nous évoquons ici, voir Reigner (H.), *Les DDE et le politique : quelle co-administration des territoires ?*, Paris, L'Harmattan, 2002.

<sup>14</sup> Callon (M.), Lascoumes (P.), Barthe (Y.), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées, 2001, p. 309.

<sup>15</sup> Citons par exemple Simon (J.), Durant (J.), eds., *Public Participation in Science : The Rôle of Consensus Conference in Europe*, London, Science Museum, 1995 ; Latour (B.), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999 ; Beck (U.), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.

<sup>16</sup> Barber (B.), *Strong democracy*, Berkeley, University of California Press, 1984, Fishkin (J.), *Democracy and Deliberation : New Directions for Democratic Reform*, New Haven, Conn., Yale University Press, 1991, Gastil (J.), *By Popular Demand : Revitalizing Representative Democracy Through Deliberative Elections*, Berkeley, University of California Press, 2000.

<sup>17</sup> Callon (M.), « Quel espace public pour la démocratie technique ? », in Cefaï (D.), Pasquier (D.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris : PUF, 2003, p. 198.

modalités qu'il peut adopter et les effets qu'il peut avoir sur le système politique est loin d'être en jachère<sup>18</sup>. Il suffit pour étayer cette idée de se remémorer les intenses discussions qui ont animé la période révolutionnaire à propos de l'architecture des Assemblées parlementaires<sup>19</sup>. D'autre part, la créativité des acteurs donne lieu à une multitude d'expérimentations qui viennent nourrir une réflexion et une pragmatique de la discussion publique. Bien qu'il puisse se décliner selon une infinité de formes et s'appuyer sur un appareillage en perpétuelle évolution, l'équipement de la démocratie est un phénomène consubstantiel à cette forme de gouvernement : en complément des procédures progressivement intégrées à l'arsenal juridique<sup>20</sup>, de nombreux supports sont investis pour informer, des formats de discussion sont mis à l'épreuve, des dispositifs favorisant une prise de parole publique sont conçus et expérimentés dans un perpétuel dépassement des règles du jeu et des projets institués.

Dans le cadre d'un processus d'information du public relatif à un aménagement tel celui de la RN 19, l'ouverture d'un site Web pourrait constituer une actualisation des dispositifs mobilisés avec les technologies de l'imprimé (brochures, plaquettes, questionnaires etc.). Une telle proposition nous met à l'évidence face à un problème classique de l'étude des médias : en effet, « la réflexion sur la communication se heurte souvent à deux écueils : soit nier la spécificité d'un nouveau média par rapport à ses prédécesseurs, soit surévaluer son impact<sup>21</sup>. »

## *1.2 Les TIC comme instruments de l'action publique*

Nous voudrions ici considérer les deux sites Web concernant la RN 19 du point de vue de l'infrastructure matérielle et de la logistique nécessaire au fonctionnement de modes d'exploration politique plus dialogiques, tout en précisant immédiatement qu'ils ne fourniront jamais qu'un champ d'investigation parmi d'autres.

Il est vrai que les TIC n'ont pas toujours été envisagées avec la prudence qui s'impose. Une littérature prospective et souvent empreinte d'un déterminisme technologique<sup>22</sup> a en effet laissé entrevoir le spectre d'une démocratie sans médiation autre que technique, levant ainsi l'obstacle qui avait conduit à dissocier et/ou à légitimer la dissociation entre délibération et universalité de la participation. L'exploration massive au cours des dix dernières années de l'hypothétique régénération politique permise par les TIC s'appuie sur un constat de faillite démocratique des médias de masse, présentés depuis de l'Ecole de Francfort comme « le Soleil Noir de la Modernité<sup>23</sup> ». Face au schéma de diffusion unilatéral des médias de masse (de l'émetteur vers le récepteur), les TIC favoriseraient l'implication des participants d'un processus de communication, selon un schéma de tous vers tous. A cette nouvelle configuration vient se superposer une dimension collaborative sous-jacente au travail en réseau tel qu'il a été imaginé, conçu et mis à l'épreuve par la communauté de chercheurs à

---

<sup>18</sup> Cette idée est notamment au cœur de Latour (B.), Weibel (P.), (dir.), *Making Things Public. Atmospheres of Democracy*, Karlsruhe, Cambridge (Mass.), ZKM & MIT Press, 2005.

<sup>19</sup> Heurtin (J.P.), « Architectures morale de l'Assemblée nationale », *Politix*, 26, 1994, p. 109-140.

<sup>20</sup> Parmi les dispositions qui instituent des systèmes de consultation ou de participation des citoyens, citons à titre d'exemple la loi Barnier de 1995, la loi « démocratie et proximité » de 2002 ou encore l'article L302-2 du Code de l'urbanisme, etc.

<sup>21</sup> Flichy (P.), « Introduction », *Réseaux*, 33, p.6

<sup>22</sup> Parmi l'abondante littérature, citons Castells (M.), *The Rise of the Network Society*, Malden (Mass.), Blackwell Publishers, 1996 ; Van de Donk (W.B.H.J) et Tops (P. W.), *Orwell in Athens: A Perspective on Informatization and Democracy*, Tilburg (Pays Bas), Ios Press, 1995 ; Rodota (S.), *La démocratie électronique : de nouveaux concepts et expériences politiques*, Rennes, Apogée, 1999.

<sup>23</sup> Maïgret (E.), *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 65.

l'origine d'Arpanet, principal ancêtre d'Internet<sup>24</sup>. Réflexivité, coopération, communication de tous vers tous ont été les principaux ingrédients de l'émergence de « communautés virtuelles<sup>25</sup> ». A partir des usages des premiers groupes d'utilisateurs de ces technologies, certains auteurs se sont livrés à des extrapolations pour penser, voire prophétiser, l'avènement d'une Agora électronique. Ils se sont pour cela souvent affranchis de quelques-uns des précieux enseignements tirés de travaux socio-historiques qui nous apprennent que la diffusion d'une technique à une plus grande échelle ne donne pas nécessairement lieu à la reproduction des premiers usages observés : les phénomènes d'appropriation sont à la fois longs, complexes et imprévisibles et débouchent sur des usages diversifiés dont certains peuvent être aux antipodes de ceux imaginés ou développés dans les premiers temps<sup>26</sup>. Il convient de plus de noter que les fondateurs des premières communautés en ligne de « citoyens ordinaires » n'aspiraient pas à autre chose qu'à l'avènement d'un authentique espace public : M. Mc Clure, premier directeur du *Well*<sup>27</sup>, un groupe de discussion pionnier né au milieu des années 1980 dans la banlieue de San Francisco, n'avait par exemple cessé de clamer que « *The Well* serait l'équivalent électronique des salons de l'époque des Lumières<sup>28</sup> » ! Du coup, c'est avec beaucoup de prudence que le personnel politique s'est saisi des TIC<sup>29</sup>, y voyant une menace de déstabilisation d'un système fondé sur la représentation. Une fois passée l'ivresse liée à la nouveauté de l'outil, c'est principalement à la marge de la scène politique institutionnelle que ces technologies ont été introduites (e-vote et autre cyber-administration). C'est en laissant son regard s'évader de cette scène que les expérimentations de ces technologies les plus innovantes en matière de participation et de collaboration pouvaient être observées.

Dans de nombreux cas, la réalisation de projets de discussion publique sur internet est passée par la conception ou l'adaptation préalable d'outils spécifiques qui sont des enjeux de mobilisation à part entière<sup>30</sup>. Les logiciels réalisés ne peuvent dès lors plus être conçus comme de simples vecteurs de la discussion sur l'espace particulier qu'ouvre internet, mais également comme de véritables épreuves, à mettre en relation avec des discours, qui performent ces derniers et visent à rendre effectifs des projets. Nous proposons à présent de revenir sur les conditions de production du logiciel SPIP avec lequel est construit RN19.net, le site Web de la DDE du Territoire de Belfort, afin de préciser ce que ce logiciel fait et fait faire au sein d'agencements socio-techniques dont il fait partie. Nous voulons montrer que la conception ou la mise en œuvre d'un tel outil convoque un régime d'action à part entière.

## 2. Des lignes de code informatique très politiques

La conception du logiciel SPIP ne peut se comprendre sans faire référence à un texte fondateur, le *Manifeste du Web Indépendant*<sup>31</sup>, ainsi qu'au projet qui fait figure de première

---

<sup>24</sup> Flichy (P.), *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte, 2001.

<sup>25</sup> Rheingold (H.), *The Virtual Community. Homesteading the Electronic Frontier* (1994), Cambridge (Mass.), MIT Press, 2000.

<sup>26</sup> A cet égard, les travaux de M. de Certeau, E. Eisenstein ou R. Chartier sur l'imprimé sont particulièrement instructifs.

<sup>27</sup> Même si le projet n'a plus grand chose à voir avec l'initiative originale, il subsiste une communauté qui gravite autour de l'adresse <<http://www.well.com/>> et qui se présente comme « *a community and then some, online since 1985.* »

<sup>28</sup> Rheingold (H.), *op. cit.*, p. 30.

<sup>29</sup> Benvegno (N.), « Au-delà de la technique : l'introduction d'Internet dans le répertoire de mobilisation électorale de candidats en campagne. Le cas des élections législatives de juin 2002 », *Terminal*, 92, 2005, p.15-25.

<sup>30</sup> Blondeau (O.), *Les orphelins de la politique et leurs curieuses machines. Innovations politiques et innovations techniques à l'ère des réseaux*, IEP de Paris : Thèse de doctorat, 2006.

<sup>31</sup> <<http://www.uzine.net/article60.html>>

mise en œuvre des principes qui y sont formulés, *uZine.net*<sup>32</sup>. A tel point que les principes affichés dans ce texte, le fonctionnement du projet et l'outil logiciel sont inextricablement enchevêtrés.

## 2.1 *Le bouillonnement de la discussion publique sur uZine.net*

En 1996, à un moment clef du développement d'internet en France, des webmasters rassemblés en « association informelle d'utilisateurs du Réseau », décident de faire entendre leur voix, qui n'était ni celle d'une conception consumériste, ni celle d'une régulation stricte du Net. Ils publient alors un court document programmatique, le *Manifeste du Web indépendant*, dans lequel ils exhortent « les utilisateurs à prendre conscience de leur rôle primordial sur l'Internet » et estiment que « la pédagogie, l'information, la culture et le débat d'opinion sont le seul fait des utilisateurs, des webmestres indépendants et des initiatives universitaires et associatives. »

Ils dépassent la stricte dimension du discours en lançant un site web, *uZine.net*. L'initiative s'assimile à une expérience éditoriale originale en ce qu'elle ne définit *a priori* ni ne scelle une fois pour toutes la distribution des rôles de lecteur, rédacteur et administrateur. Le site Web autour duquel s'organise le projet est ouvert à la participation de tous les internautes : non seulement ces derniers ont la possibilité de discuter des textes comme ils pourraient le faire sur tout autre forum, mais ils peuvent également publier leurs propres articles après concertation sur un forum interne, et même participer à l'animation d'un projet laissant la place à une gestion décentralisée. S'il est possible de librement circuler entre les groupes de lecteurs et de rédacteurs (une simple inscription est nécessaire pour proposer des articles et des brèves), l'accession au statut d'administrateur du site se fait en revanche par cooptation sur des critères « méritocratiques » : les administrateurs constituent un groupe ouvert que peuvent rejoindre les rédacteurs dont la contribution à la vie du projet tant sur le plan qualitatif que quantitatif a été estimée remarquable. Ce groupe à l'effectif restreint (une quinzaine de personnes sur *uZine*) est chargé de veiller au respect de la « ligne éditoriale » générale qui découle des grands principes exposés dans le *Manifeste du Web indépendant*, ce qui se traduit concrètement par le pouvoir d'accepter ou de rejeter la publication des textes proposés par les rédacteurs. Ainsi, la possibilité laissée à chacun de contribuer ne débouche pas sur un amas informe et chaotique d'articles ou de billets d'humeur : si le Web est assurément le support de l'engagement des participants à *uZine*, il en est également l'objet exclusif, puisque l'ensemble des contributions portent sur des enjeux liés au net et à son appropriation citoyenne. Se dessine ainsi un concept de magazine propre au format et aux temporalités du Web, notamment en ce qu'il n'a d'autre périodicité de publication que celle du flux des articles librement proposés. Il se décline autour d'un projet collectif qui prône une attitude active de tous les utilisateurs du Réseau, en les invitant à participer, contribuer et échanger par le concept même du site.

Le site *uZine.net* ne connaît pas aujourd'hui et depuis quelque temps déjà le même niveau d'activité que lorsqu'il était en plein bouillonnement en 2001 et 2002. A cette époque, les contributions étaient nombreuses et fréquentes : plus de deux mille personnes ont fait la démarche de s'inscrire sur le site pour se mettre en position de contributeur. Au delà de l'avalanche d'interventions sur les nombreux forums (le site recense plus de 20 000 messages publics), plus de six cents articles et quelques sept cent cinquante brèves ont été publiés. Ils émanaient de dizaines de contributeurs différents, d'internautes ayant trouvés l'occasion de

---

<sup>32</sup> <<http://www.uzine.net>>, (dernier accès au site le 1<sup>er</sup> avril 2006).

prendre la parole, défendre un point de vue, échanger des arguments sur un mode complètement volontaire. Cette effervescence est d'autant plus spectaculaire que les thématiques développées dans les articles étaient spécifiques et réclamaient des rédacteurs une certaine (im)pertinence et/ou un bon niveau de connaissances sur les problématiques en lien avec internet. Sans oublier le respect de la ligne éditoriale : les administrateurs ont certainement davantage refusé de contributions qu'ils n'ont accepté d'en publier.

## 2.2 Le Système de Publication pour l'Internet (SPIP)

La concrétisation de projet de magazine en ligne, fondé sur la participation des internautes et une décentralisation du processus de publication (que les initiateurs de ce projet désignent alors par le néologisme d'« autopublication »), a amené les porteurs de cette initiative à développer une application logicielle spécifique à partir de la deuxième version du site lancée à la fin de l'été 2001 : c'est pour proposer un site « encore plus ouvert et plus collaboratif » qu'a été conçu le Système de Publication pour l'Internet (SPIP). Toutefois, et comme nous allons le voir, l'objet technique ne détermine pas à lui seul et intégralement la nature et le fonctionnement d'un projet. Ce qui a fait le succès de l'initiative uZine.net tient sans doute moins à l'utilisation de SPIP qu'à l'envie de contribuer à une mise en discussion publique d'enjeux émergents que des citoyens étaient désireux de s'approprier, au delà d'un cadrage médiatique alors marqué par l'éphémère phénomène de « nouvelle économie. »

S'il est bien le produit de l'histoire particulière du projet des signataires du *Manifeste du Web Indépendant*, le logiciel SPIP ne constitue pas une initiative isolée dans le sens où il s'inscrit dans un contexte marqué par l'émergence de nombreuses autres applications qui abaissent les barrières à l'entrée de la publication sur internet. A partir du milieu des années 1990, une série de logiciels permettant de générer des pages Web sans avoir à se livrer à une activité de programmation ont progressivement émergé et se sont parfois diffusés très rapidement. Ils se sont notamment multipliés avec l'apparition d'un langage de programmation relativement simple, le langage PHP<sup>33</sup>, qui permet de concevoir assez facilement des sites Web dits dynamiques<sup>34</sup>. A partir de ce langage, sont apparues des dizaines, voire des centaines, d'applications, souvent nommées « systèmes de gestion de contenu » (*Content Management System*, CMS) permettant de publier sur le Web sans aucune connaissance du langage HTML (le langage de balisage de texte le plus courant qui permet la création de documents hypertextes affichables par un navigateur Web)<sup>35</sup>. Techniquement, ce phénomène est rendu possible par l'apparition de langages de script qui viennent s'intégrer en boucle dans le code HTML. Et comme il est beaucoup plus simple de maîtriser un langage de script qu'un langage de programmation, la publication en ligne exige dès lors un niveau de connaissances voisin de celui nécessaire à l'envoi d'un courrier électronique. Les dernières évolutions de ces applications permettent de plus d'intégrer très facilement des images, des sons, des vidéos dans le corps d'un texte, à la manière dont on attache une pièce jointe à un courriel.

Avec un site Web construit avec SPIP, l'interface de rédaction n'est pas directement accessible pour les visiteurs du site mais après une phase d'identification qui permet d'accéder à une partie dite privée, qui peut s'assimiler aux coulisses d'une scène. C'est à partir d'une

---

<sup>33</sup> Cf. < <http://www.phpfrance.com/> >

<sup>34</sup> Pour simplifier, un site dynamique est un site relié à une base de données sur un serveur, ce qui signifie que des pages peuvent être élaborées en ligne, contrairement aux pages traditionnelles d'un site statique qui sont elles créées hors ligne avant d'être envoyées à un serveur.

<sup>35</sup> Il existe encore bien autres applications de ce genre qui font appel à d'autres langages de programmation que PHP. Parmi les plus célèbres, citons ici Zope, Plone, Xoop, Plume CMS, DaCode, etc.

interface assez intuitive que les articles sont rédigés. La structuration à laquelle est soumise toute contribution offre également une illustration saisissante de la traduction dans les lignes de code de SPIP des besoins spécifiques à la nature du projet d'uZine.net : le formulaire qui s'ouvre au moment de la rédaction compte en effet plusieurs champs pour accueillir le titre, le sous-titre, le chapeau et le corps du texte, inscrivant ainsi dans l'architecture logicielle quelques unes des contraintes propres à un style d'écriture journalistique. Une fois la rédaction terminée, il suffit de cliquer sur « valider » pour enregistrer le texte dans une base de données distante. La contribution peut alors être soit directement publiée et peut donc être lue par tout les internautes (dans ce cas, le site fonctionne sur une logique d'*open publishing*<sup>36</sup>), soit mise en attente de modération, comme c'est le cas sur uZine et sur bon nombre de sites utilisant SPIP. Les administrateurs du site sont chargés de cette validation, après une éventuelle discussion du texte sur un forum interne à laquelle peuvent participer tous les rédacteurs (i.e ceux qui se sont inscrits et peuvent accéder à la partie privée). La dynamique de la discussion sur le forum est encouragée par un système d'alerte, qui prévient chaque contributeur par courrier électronique qu'un autre a réagi à ses propos.

S'ils tendent in fine vers un même but de simplification des modalités de la publication en ligne, les logiciels de gestion de contenu tels que SPIP ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques ou n'offrent pas tous les mêmes options. De plus, la plupart de ces logiciels sont largement paramétrables et modifiables, étant distribués sous licence libre<sup>37</sup>. SPIP offre par exemple la possibilité de limiter ou non l'accès à la partie privée du site à partir de laquelle se rédigent les contributions ; les administrateurs du site peuvent également choisir d'activer ou de désactiver la fonction forum au pied de chaque article (tant sur l'espace public que sur la partie privée), en fonction de leurs envies ou leurs besoins de faire place à la discussion. A partir d'un même logiciel, des sites Web qui retranscrivent des visions et des sensibilités bien différentes peuvent être développés. Couplée à sa relative facilité d'utilisation et aux conditions de sa mise à disposition (le logiciel est librement téléchargeable et une communauté d'utilisateurs s'est organisée autour de lui<sup>38</sup>), c'est aussi à cette souplesse que SPIP doit sa large diffusion quelques années seulement après son lancement : il est en effet utilisé par des milliers et des milliers de sites Web, bien différents du projet pour lequel ce logiciel a été élaboré. Et si quelques-uns connaissent un succès qui dépassent celui d'uZine, nombre d'entre eux apparaissent comme des coquilles vides, des espaces qui ne sont appropriés que par les quelques personnes qui ont un intérêt pour l'objet sur lequel porte le site Web qu'ils ont lancé. Tout d'abord largement approprié au sein du monde associatif, SPIP est à présent également utilisé par un longue liste d'entreprises et d'institutions publiques, comme c'est le cas de la DDE du Territoire de Belfort pour son site sur la RN 19.

### **3. L'exploration de l'exercice du droit à l'information sur un projet d'aménagement du territoire. Les sites Web sur la RN 19**

Les modalités d'exercice du droit à l'information autour d'un aménagement public ne sont ni uniformes ni arrêtées une fois pour toutes : des variantes peuvent exister et des innovations peuvent survenir, aussi bien en terme de supports investis que de pratiques et de conception de

---

<sup>36</sup> C'est par exemple le parti pris du collectif Indymedia Paris : <<http://paris.indymedia.org/>> (dernier accès le 1<sup>er</sup> avril 2006)

<sup>37</sup> SPIP est en effet distribué sous la Licence Publique Générale GNU (*GNU General Public License* ou GPL), ce qui signifie que son code source est accessible et qu'il est librement téléchargeable.

<sup>38</sup> SPIP dispose d'un site dédié : <<http://www.spip.net>>

l'acte d'informer lui-même. C'est ce que doivent nous permettre de mettre en évidence les deux sites Web consacrées à la RN 19.

### 3.1 « Le concept RN 19 » : co-produire et discuter l'information relative à l'aménagement

La Direction Départementale de l'Équipement du Territoire de Belfort est maître d'ouvrage entre Héricourt et Delle (environ vingt et un kilomètres), soit la partie la plus à l'est du tracé de la RN 19. Contrairement à la partie la plus à l'ouest qui projette de relier Langres à Vesoul par une autoroute d'ici une dizaine d'années<sup>39</sup>, ce tronçon fait l'objet de travaux depuis le milieu des années 1980. A la fin de l'année 2005 a été ouverte une section entre Morvillars et Delle après d'importants travaux. Au début de l'année 2006, d'autres aménagements sont en cours ou à venir.

Page d'accueil du site <<http://www.rn19.net/>>



Le site Web <<http://www.rn19.net/>> a été lancé en juin 2000 sous une forme quelque peu différente de celle qui est aujourd'hui accessible (utilisant le langage HTML) puis a été refondu en décembre 2001 en recourant au logiciel libre SPIP, quelques semaines seulement après que l'équipe d'uZine.net l'ait mis à disposition du public. A ce titre, il fut l'un des premiers, si ce n'est le premier site d'Etat créé avec cette application. A cette époque, la

<sup>39</sup> Pour la réalisation des travaux sur ce tronçon, le cadre juridique rend une saisine de la Commission Nationale du Débat Public obligatoire.

communication sur internet est loin d'être une préoccupation du Ministère de l'Équipement. Le site fut ouvert sans qu'aucune autorisation ne soit demandée, et pour éviter un éventuel blocage, le lancement fut effectué dans une fenêtre d'opportunité particulière, à savoir au moment d'un changement de Préfet dans le Territoire de Belfort, l'ancien ayant d'autres préoccupations que l'ouverture d'un site Web avant son départ, et le nouveau se trouvant devant le fait accompli. Ce projet a été initié par la DDE du Territoire de Belfort, et plus précisément de celui qui en fut le Directeur entre 1998 et 2002, Olivier Frérot, un ingénieur des Ponts et Chaussées. Il fut pour cela assisté par Jacques Chatignoux, un consultant en communication, spécialiste des TIC, qui a mis en place et animé le projet qu'il considère comme un « acte de reconsidération des citoyens<sup>40</sup>. » Tantôt qualifié par ses propres animateurs de « concept RN 19 » ou « expérience de co-production de la RN 19 » pour en souligner le caractère novateur, le projet a été mûrement réfléchi par les deux hommes. Désireux de diffuser ce qu'ils considèrent comme une « bonne pratique », ils n'ont du reste jamais cessé de s'interroger tout au long de l'expérience qu'ils ont menée, multipliant les présentations publiques et les articles relatant les conditions et quelques enseignements de l'expérimentation qu'ils étaient en train de mener<sup>41</sup>.

La réalisation de l'expérimentation qui a sans doute atteint un rendement maximal entre 2000 et 2002 tient à la conviction des initiateurs que « l'information publique doit désormais être partagée dans sa construction comme dans son usage.<sup>42</sup> » Le Directeur de la DDE déclare avoir pris conscience de l'intérêt du travail rédactionnel collaboratif au moment du naufrage de l'Erika (1999). Il est alors particulièrement frappé par toutes les contributions qui arrivent sur Radiophare<sup>43</sup>, un projet d'animation locale sur le Web qui concerne l'île de Ré. Il acquiert alors la conviction qu'avec l'abaissement du niveau de connaissances pour faire de la publication en ligne induits par les système de gestion de contenus, mais aussi celui des coûts financiers que cette activité peut engendrer (les dépenses peuvent se résumer à l'hébergement et au nom de domaine du site, soit quelques dizaines d'euros par an), les initiatives de prise de parole recourant à ces outils vont se multiplier.

Fidèle à ce qu'il qualifie lui-même « d'idéologie de l'ingénieur du XIX<sup>e</sup> siècle », il est par ailleurs persuadé que le dispositif technique peut et va contribuer à l'amélioration de la qualité du débat. Et, si les institutions veulent garder un certain crédit dans l'accomplissement de leur mission, elles ont tout intérêt à en prendre l'initiative : « si ce n'est pas nous qui le faisons, quelqu'un d'autre le fera à notre place. »

Les animateurs de RN19.net justifient le choix de recourir au logiciel SPIP en avançant qu'il est un bon moyen pour « agir en co-production » et par là tenter de « libérer la parole et accompagner celles et ceux qui veulent la prendre<sup>44</sup> ». Le paramétrage du logiciel est ici

---

<sup>40</sup> Je tiens ici à remercier MM. Olivier Frérot et Jacques Chatignoux pour le temps qu'ils ont bien voulu m'accorder. Lorsque leur parole est citée sans autre référence, c'est qu'elle est extraite d'entretiens réalisés avec eux au mois d'octobre 2004.

<sup>41</sup> Parmi ces publications, citons par exemple Chatignoux (J.),Frerot (O.), « Internet, le débat public et la construction d'un territoire : la RN 19 », <[http://www.rn19.net/article.php3?id\\_article=90](http://www.rn19.net/article.php3?id_article=90)> ou encore « Quand l'internet bouscule les pratiques de l'administration ... L'expérience de co-production de la RN19 », *Homo Numericus*, janvier 2003, <[http://www.homo-numericus.net/article.php3?id\\_article=193](http://www.homo-numericus.net/article.php3?id_article=193)>

<sup>42</sup> CHATIGNOUX J., & FREROT O., « Quand l'internet bouscule les pratiques de l'administration ... L'expérience de co-production de la RN19 », *Homo Numericus*, janvier 2003, <[http://www.homo-numericus.net/article.php3?id\\_article=193](http://www.homo-numericus.net/article.php3?id_article=193)>, p. 2.

<sup>43</sup> <<http://radiophare.net>> ; ce projet est animé par Olivier Zablocki, qui a un temps participé à l'expérience RN19.

<sup>44</sup> Chatignoux, Frérot, *op. cit.*, p. 8.

identique à celui utilisé dans le cadre de l'expérience uZine. L'objectif est d'explorer « les pratiques du travail collaboratif comme celles d'une transparence volontariste<sup>45</sup> » des services de l'Etat. Tout citoyen a la possibilité de proposer des articles sur le thème de la RN 19 et du développement local, ou de donner son point de vue sur un article publié, grâce à la fonction forum attaché à tout article<sup>46</sup>. Les contributions publiées étaient d'ailleurs ventilées par titre, selon leur objet, et non en fonction du statut de leur auteur : contributions de citoyens, de fonctionnaires de la DDE, des animateurs du projet, d'élus locaux etc. sont placées sur un même pied d'égalité.

Il faut bien insister sur le fait que ce site de co-production d'informations n'a pas été un des outils utilisé au cours de l'enquête publique. Le site Web a été mis en ligne après cette phase d'enquête, « dans une étape de finalisation, de dialogue important avec les élus, les associations et les entreprises du secteur, sur les derniers ajustements techniques du tracé. » Dans les faits, il n'y a pas à proprement parler d'aménagement à mettre en relation avec une prise de parole sur le site Web. Ce qui ne signifie pas que l'espace ainsi ouvert par le site web n'a pas été investi comme site de débat. A titre d'illustration, revenons sur une contribution tirée d'un travail universitaire portant sur les zones vulnérables du bassin versant de l'Allaine traversées par la RN 19<sup>47</sup>. Réagissant aux conclusions de cette étude sur le forum attaché à l'article, un internaute a posé une série de questions portant sur les enjeux environnementaux de la construction de la nouvelle route et a notamment demandé des précisions sur la composition chimique des produits utilisés pour traiter le verglas, afin de s'assurer que tout risque de pollutions liés à des ruissellements soit prévenu. Interrogé sur les différentes interpellations reçues par le Web, M. Frérot avance que ce type de message suscite l'échange, pousse à l'explication et réclame parfois des ajustements de la démarche de celui qui conduit les travaux. Si bien que quelques jours après la publication de ce message, la responsable de la gestion des routes de la DDE alors en poste a poursuivi la discussion sur le forum en répondant de manière précise et détaillée : elle s'est pour cela appuyée sur un dossier « loi sur l'eau » relatif à la RN 19 préalablement réalisé et contenant une étude d'impact de la route sur l'eau du milieu naturel. Les échanges qui se sont tenus sur cet espace ne se limitent pas à un jeu de questions/réponses entre la DDE et les internautes : ces derniers ont parfois pris la parole pour défendre un point de vue, présenter un argument portant aussi bien sur la conduite des travaux que la démarche de communication à laquelle se livrait la DDE sur le site Web. Ainsi, en mobilisant des savoirs locaux et la connaissance de l'avifaune qu'il a acquis en tant que pêcheur à la mouche, un internaute a par exemple fait part de ses réactions assez cinglantes à la publication d'un article co-écrit par une association, l'Espace Naturel Comtois, et les services de la DDE pour faire état de leur action commune pour préserver une zone humide située sur le tracé<sup>48</sup> :

*Je suis technicien des eaux de métier mais surtout un pêcheur à la mouche, amoureux de la nature.*

*Je connais bien la batte pour y avoir pêché et relâché de magnifiques petites truites fario (parfois sauvages). Ce petit ruisseau était particulièrement resté*

---

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Pour une autre approche de cette initiative, voir Blondeau (O.), « La technique comme prétexte à un renouvellement de la démocratie et de la pratique militante », in Joy (J.), Argüello (S.), *LOGS. Micro-fondements d'émancipation sociale et artistique 1. Coopération*, Paris, Editions Ere, 2005.

<sup>47</sup> Riche (M.), « Bassin versant de l'Allaine et Rn19-Transjurane », <[http://www.rn19.net/article.php3?id\\_article=95](http://www.rn19.net/article.php3?id_article=95)> (dernier accès à cette page 10 avril 2006).

<sup>48</sup> Louandre (M.), Moncorge (S.), « La préservation de la zone humide, un enjeu important pour la DDE », <[http://www.rn19.net/article.php3?id\\_article=149](http://www.rn19.net/article.php3?id_article=149)> (dernier accès à cette page le 1<sup>er</sup> avril 2006).

*sauvage entre Delle et Lebetain.*

*Par ailleurs, le lit du cours d'eau à cet endroit était riche en invertébrés (portes bois, larves d'éphémères et autres.... ) De plus, la morphologie variée du lit mineur était propice à l'habitat et la reproduction des truites et des écrevisses.*

*Bref venons en au fait : tout ceci n'est plus qu'un souvenir car à cet endroit le joli petit ruisseau a laissé sa place à un lit calibré, rectiligne de fond uniforme sans aucune cache pour la faune aquatique ; de plus, tous les arbres ont été coupés !! Pour compléter le tout, la résurgence présente au milieu de la prairie n'a pas du tout été protégée. Alors je pose donc la question : et la Batte dans tout ça ? Puisque apparemment l'aspect écologique de l'Allaine a été pensé.....*

Que ce soit du côté des contributions publiées (on compte plus de deux cents articles), des prises de parole sur les forums, ou encore des statistiques de fréquentation du site, les chiffres avancés n'ont rien de négligeables<sup>49</sup>, surtout lorsque l'on tient compte d'un jeu de contraintes imbriquées dans lequel se trouve enserrée cette expérience (expérimentation assez courte, diffusion limitée du web dans un territoire plutôt rural au début des années 2000). Tout cela a pu être réalisé en mobilisant des outils relativement « légers » qui ne nécessitent aucun investissement en terme de développement technique mais qui ont fait leur preuve en matière de fiabilité. La majeure partie de l'investissement est par conséquent consacrée à la maintenance des outils et surtout à l'animation générale du projet : pour cela, le consultant en communication avait un contrat à temps partiel en tant qu'animateur de réseaux. Dans ces conditions, la traditionnelle figure du webmaster se révèle inadaptée ; c'est un véritable « passeur de parole et non un opérateur technique manipulant ici le code informatique et là gérant les délais de mise en ligne<sup>50</sup> » que ce type de projet exige. Selon l'ancien Directeur de la DDE du Territoire de Belfort, les interventions n'étaient pas le fruit du hasard, mais liées au travail d'animation général qui a été mené, nécessitant parfois de « tirer par la manche » certains interlocuteurs encore peu habitués à intervenir sur ce type d'espaces. Dans les faits, la vie du site a dans un premier temps tenu au volontarisme des porteurs du projet, et cet effort a commencé en interne, c'est à dire avec les fonctionnaires de la DDE. La prise de parole de ces derniers sur l'espace collaboratif est passée par un apprentissage et des temps de concertation au sein de l'équipe : à cet effet, une liste de discussion privée les regroupant a été ouverte. Elle tenait lieu de « conférence de rédaction », afin de s'assurer que les agents parlaient bien d'une seule voix dans leurs interventions publiques.

### ***3.2 Le projet de la Mission RN 19 : une communication publique « classique » sur un nouveau support***

Le projet de site Web de la Mission RN 19 est beaucoup plus récent que celui de la DDE du Territoire de Belfort<sup>51</sup>. C'est en effet au printemps 2003 que l'assistant à maîtres d'ouvrage en communication a lancé l'idée de l'ouverture d'un site, partant du constat que la « Nouvelle RN 19 » est encore mal connue du public.

---

<sup>49</sup> Le site affiche plus de 70 000 visites, pour près de 180 000 pages vues.

<sup>50</sup> Chatignoux, Frérot, *op. cit.*, p. 8.

<sup>51</sup> Je remercie le webmaster du site, M. Fabian Mouric, d'avoir répondu toutes mes questions.

Page d'accueil du site <<http://www.nouvelle-rn19.net>>

Projet de la nouvelle RN19 de l'A31 (Langres) à Delle (frontière suisse) - Mozilla Firefox

Echier Edition Affichage Aller à Marque-pages Outils ?

<http://nouvelrn19.net/>

Démarrage Dernières nouvelles ...

# RN19 Liaison A31 - Delle

Contact Plan du site

A31 - Vesoul Est Vesoul Est - Lure Ouest Lure Ouest - Delle

## Découvrez le projet de la nouvelle RN19 de l'A31 (Langres) à Delle (frontière suisse)

Il s'agit de l'aménagement en route express ou autoroute à 2x2 voies de l'itinéraire de l'A31 (Langres) à Delle (frontière suisse). [\[en savoir plus sur le projet\]](#)

Pour des raisons techniques et de financement, il se compose de trois opérations :

- A31 - Vesoul Est**  
accord de principe sur une concession autoroutière A31-Vesoul Ouest
- Vesoul Est - Lure Ouest**  
Décret d'Utilité Publique paru le 10 juillet 2005
- Lure Ouest - Delle**  
des travaux en cours et des sections mises en service

### Actualités

- Héricourt-Delle** : une nouvelle section de 7 km est mise en service entre Morvillars et Delle.
- Section A31 - Vesoul Ouest / solution autoroutière** : le protocole d'accord entre l'État et les collectivités concernées est en voie de finalisation. Il devrait être soumis prochainement à leur approbation.
- Déviations de Lure** : les premiers marchés de travaux ont été signés par le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Saône.

Mise à jour : 5 janvier 2006

Information communes  
L'information qui vous concerne au plus proche de votre domicile :

Un avis, une question ?  
Un formulaire est à votre disposition pour contacter les maîtres d'ouvrages du projet.

L'ouverture d'un site Web s'intègre ici à un plan de communication plus général, aux côtés des canaux plus traditionnels de communication (brochures, interventions dans les médias, etc.). Dans la palette des moyens mis à disposition pour ce plan, le volet internet ne constitue pas le poste le plus lourd, tant d'un point de vue humain que financier (il représente en effet moins de 20 % du budget total). Le cahier des charges du site Web a été conçu par une agence de communication et de relations publiques et c'est une société spécialisée dans la création de sites Web qui a été chargée de la réalisation. Le processus de création du site, de la prise en charge à sa mise en ligne en passant par sa réalisation, est marquée par une forte division du travail et une grande spécialisation : le professionnalisme tranche ici avec la dimension expérimentale du site de la DDE du Territoire de Belfort. Du point de vue de l'équipe de la Mission, le Web doit permettre d'offrir une information actualisée à toutes les personnes demandeuses d'informations, notamment pour mettre en évidence la progression des travaux, ce qui a son importance dans un climat de « scepticisme ambiant. » Autre objectif assigné à <<http://www.nouvelle-rn19.net/>> : « harmoniser le discours sur l'ensemble de l'itinéraire. » En effet, il faut rappeler que le projet implique trois départements, avec trois maîtres d'ouvrage, trois préfets, trois conseils généraux et deux régions, et que tous ces interlocuteurs, en tant que partenaires du projet, ont évidemment leur mot à dire, qui n'est d'ailleurs pas forcément toujours le même... Compte tenu du nombre d'acteurs ayant vocation à participer à la communication sur le projet, un circuit spécifique a été déterminé pour la mise à jour du

site. Généralement, et même s'il existe une procédure simplifiée pour les actualisations plus légères, un représentant de chaque maître d'ouvrage (donc quatre au total), fait part de l'actualité du tronçon sur lequel il travaille, sur la base d'éléments proposés par l'agence de communication qui anime le projet. La mise en ligne de toute nouvelle information est quant à elle assurée par la société qui a créé le site. Cela explique notamment que le contrat qui lie la Mission RN 19 à cette société ne se réduise pas simplement à une prestation ponctuelle mais s'inscrit dans la durée. Ainsi, le budget alloué à la conception et l'entretien du site entre 2004 et 2006 s'élève à environ 70 000 euros, en dehors des frais occasionnés par le poste de webmaster.

Les promoteurs ont ici opté pour site institutionnel assez classique, dont la vocation première est l'information du public<sup>52</sup>. On y trouve ainsi des rubriques de présentation portant aussi bien sur le projet (textes et cartographies) que sur les procédures de concertation et d'enquête publique, sans oublier une revue de presse et des liens utiles avec les autres sites de la maîtrise d'ouvrage. De manière assez significative, un module d'aide à la navigation sur le site permet d'accéder à toutes les informations relatives à l'aménagement de chaque commune amenée à être affectée par la nouvelle route : le menu déroulant qui liste l'ensemble de ces territoires tend à fragmenter l'information et induit une manière particulière de se sentir concerné par le projet. Il ne s'agit pas d'un espace sur lequel les citoyens peuvent prendre la parole ou débattre : l'information émane de la Mission RN 19 (qui relaie les messages des maîtres d'ouvrage de chaque tronçon) pour se diriger vers le public, reproduisant ainsi sur un autre canal le schéma de diffusion des médias de masse. Une possibilité de rétroaction est laissée aux citoyens, à travers un formulaire de contact, qui pourrait être reproduit à l'identique sur un support papier. D'ailleurs, le mode de traitement de ces interpellations est le même que celui des questions qui arrivent par la Poste, à ceci près que la Mission tente de répondre sous huit jours afin de déroger le moins possible aux temporalités plus rapides de l'échange sur internet.

Ce site a éprouvé quelques difficultés à trouver sa place au cours de sa première année d'existence. Les chiffres cumulés font état d'un peu moins de 7 000 visiteurs différents et d'un peu plus de 50 000 pages vues, ce qui reste relativement faible pour un site doté de tels moyens et d'un auditoire qui dépasse la communauté micro-locale, comme ce pouvait être le cas pour <<http://www.rn19.net>> qui concernait *a priori* le seul Territoire de Belfort. Le nombre de questions posées par ce canal par l'intermédiaire du formulaire est très faible, puisque la moyenne mensuelle est comprise entre deux et trois messages.

## Conclusion

La rencontre entre la démocratie dialogique et les Technologies de l'Information et de la Communication ouvre un champ d'étude et de recherche sur lequel sont sans cesse expérimentés des projets innovants, si bien qu'une expérience conduite il y a quelques années à peine est souvent rapidement mise en question et dépassée par les suivantes. A maints égards, il nous a néanmoins semblé intéressant de revenir sur la double expérience de la RN 19.

Les deux projets que nous avons étudiés reposent à première vue sur un même agencement socio-technique ; ils renvoient pourtant à deux configurations de ce même agencement bien distinctes, dessinant en creux des figures du public contrastées. L'initiative de la Mission RN 19 offre une traduction assez littérale sur le Web de l'état du droit à l'information concernant

---

<sup>52</sup> Zémor (P.), *La communication publique*, Paris, PUF, 2005.

un projet d'aménagement du territoire : elle actualise sur internet une communication qui emprunte également d'autres canaux. Le site Web ne concourt pas à une redistribution des cartes entre les différentes composantes de l'agencement et tend même à figer les contours des catégories traditionnellement impliquées : c'est en effet de la seule institution publique qu'émane l'information donnée à voir à une audience globalement considérée comme passive, ou plutôt réduite à un rôle de spectateur, et à laquelle est octroyée une capacité de rétroaction limitée, verticale et qui n'a pas vocation à faire l'objet d'un échange public (cf. le système de rétroaction autorisé par le formulaire « contact » disponible sur le site). Le projet de la DDE du Territoire de Belfort prolonge l'exploration du droit à l'information en proposant une initiative à la fois originale et limitée : le concept du site Web propose aux internautes un espace de co-production et discussion de l'information concernant la RN 19 et sert de prétexte à l'ouverture d'une réflexion plus générale sur le développement local. Le concept même de l'expérience et l'illustration qu'en fournit le choix des outils mobilisés amènent à repenser la distribution et la hiérarchisation traditionnelles des rôles dans un processus d'information portant sur l'implantation d'une infrastructure. La volonté de ne pas trier les contributions publiées sur le site en fonction du statut de l'auteur en constitue un exemple frappant. Ce cas de figure fait écho à une configuration plus dynamique de l'agencement socio-technique, dans laquelle le visiteur du site a également la possibilité de s'engager dans l'expérience et d'y contribuer ; la procédure se heurte par ailleurs moins au problème de la « prise en compte » qu'à celui de l'« ordonnancement »<sup>53</sup> des enseignements de la discussion, puisque les interactions entre la discussion et le tracé de la route et l'avancée des travaux étaient très limitées.

En se démarquant des usages que les institutions publiques font généralement d'internet, l'initiative proposée par la DDE du Territoire de Belfort fait la démonstration qu'un site Web institutionnel n'est pas forcément condamné à être une vitrine de présentation d'un projet. Les problèmes précédemment pointés auxquels se heurtent les modes de gestion politique traditionnels ne peuvent trouver d'issue par la grâce d'une simple translation des conditions de production de la décision de l'arcane au devant de la scène. Une telle manœuvre pourrait déboucher sur l'émergence d'un « arcane politique paradoxal<sup>54</sup> » au sein duquel un impératif de transparence serait dévoyé en technique de surveillance et ferait figure de nouveau principe de légitimation de la puissance publique.

Depuis la fin des années 1990, les innovations et les expériences en matière de discussion publique en ligne se poursuivent sans discontinuer. Dans le contexte français, le détour par la RN 19 donne l'occasion de faire le point sur une des premières expérimentations concernant l'ouverture sur le Web d'espaces qui ne contentent pas d'empiler les points de vue ou de faire co-exister des représentations, mais sur lesquels peuvent être discutés des enjeux selon des modalités qui échappent aux cadrages politiques traditionnels. Les limites et les impasses d'un projet précis – souvent découvertes chemin faisant et que l'on contourne progressivement – sont à considérées comme constitutives d'un processus plus général : une instrumentation est un phénomène qui prend du temps en ce qu'il nécessite des ajustements successifs, des corrections, des innovations.

Le mouvement d'expérimentations de formats de discussion publique originaux et de sites de démonstrations sur lesquels sont mis à l'épreuve des arguments mérite assurément qu'on lui

---

<sup>53</sup> Latour (B.), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

<sup>54</sup> Lascoumes (P.), « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », in Gerstlé (J.), dir., *Les effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

prête attention en ce qu'il contribue à inventer une partie de l'équipement nécessaire au fonctionnement d'une démocratie dialogique. Même si elle le fait de manière modeste et partielle, la démarche initiée par la DDE du Territoire de Belfort dans son « concept RN 19 » offre tout de même la possibilité de remettre en cause les codages existants. Et, comme le rappelle Andrew Barry à travers le cas d'étude qu'il consacre aux mobilisations autour de la construction d'une autre route, cette fois près de Newbury dans le sud de l'Angleterre, c'est ainsi que s'invente le politique<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Voir Barry (A.), *op. cit.* et Callon (M.), *op. cit.*